



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### n° 20221212079 • DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE 2022 DU LOTISSEMENT COMMUNAL « EL TERRAFORT »

Le lundi 12 décembre 2022, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 8 décembre, se sont réunis à la salle de la Mairie, conformément à l'Article L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**16 présents** : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Christine MILÉSI, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN.

**3 absents** : Michèle CORNET ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Marie-France MARTIN, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Robert JASSEREAU.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

#### Monsieur le Maire,

**Informe** que, concernant le budget annexe 2022 du Lotissement Communal « El Terrafort » de la Commune, les prévisions de dépenses et de recettes du budget primitif doivent pouvoir être modifiées pour tenir compte de corrections rendues nécessaires par les nécessaires écritures d'ordre en prévision de la clôture et de la dissolution du budget annexe du lotissement ;

**Précise** que la décision modificative est déséquilibrée en investissement, mais compte tenu du suréquilibre de la section d'investissement au Budget Primitif 2022, les prévisions globales sont toujours en suréquilibre. Ce suréquilibre provient également du fait qu'il n'y a pas pour ce type de budget de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

**Indique** que la décision modificative est en suréquilibre en fonctionnement ;

**Présente** à cet effet un projet de décision modificative n° 1 discuté en réunion de la Commission des Finances le vendredi 2 décembre 2022 portant sur des ouvertures de crédits pour les opérations d'ordre.

**Informe** que les opérations de remboursement de l'avance et de reprise de la voirie par la Commune sont prévues sur le budget 2023 qui sera le budget de clôture de l'opération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 19 voix pour,**

**Approuve** le projet présenté de Décision Modificative n° 1 au budget annexe 2022 du Lotissement Communal conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 066-216602300-20221212-202212120791-DE

**Annexe à la délibération n° 20221212079 en date du 12 décembre 2022  
portant Décision Modificative n° 1 au budget annexe 2022 du Lotissement Communal « El Terrafort ».**

Chapitre	Compte	Montant
<b>INVESTISSEMENT DÉPENSES</b>		<b>389 500,00 €</b>
040 Opération d'ordre	3555 Terrains aménagés	389 500,00 €
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		<b>274 000,00 €</b>
040 Opération d'ordre	3555 Terrains aménagés	274 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT DÉPENSES</b>		<b>274 000,00 €</b>
042 Opération d'ordre	71355 Variation des stocks de terrains aménagés	274 000,00 €
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>389 500,00 €</b>
042 Opération d'ordre	71355 Variation des stocks de terrains aménagés	389 500,00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 066-216602300-20221212-202212120791-DE